

Une année 2020 marquée par l'engagement de l'IGAS dans l'appui à la gestion de la pandémie de Covid-19

CORONAVIRUS (COVID-19)

Tout en se poursuivant sur ses champs habituels, l'activité de l'IGAS en 2020 a été démultipliée pour se déployer aussi sous la forme d'appuis opérationnels apportés aux équipes chargées de piloter la réponse sanitaire et sociale à la pandémie de Covid-19.

Ce sont plus de 80 inspecteurs qui, sur l'année 2020 et le premier semestre 2021, ont ainsi été affectés en renfort, au sein du ministère des solidarités et de la santé et des agences régionales de santé, pour l'essentiel, mais aussi auprès des services centraux ou territoriaux du ministère du travail. Ils ont notamment apporté une capacité de coordination, d'interface et de synthèse au sein des organisations *ad hoc* mises en place, sans se substituer aux décideurs et en rapportant directement auprès d'eux.

Cela représente globalement plus du tiers de l'activité du service, avec des niveaux d'intensité évolutifs en fonction de la situation sanitaire et des « vagues » épidémiques successives.

Ces appuis, d'une durée le plus souvent de 3 mois, pouvant aller jusqu'à 6 mois voire ponctuellement davantage, se sont déroulés en de nombreux points du territoire national, y compris outre-mer.

Exemples de structures d'affectation de ces appuis:

- Cabinet de crise du ministre des solidarités et de la santé : préparation et suivi des Conseils de défense et de sécurité nationale ; organisation des renforts RH et soutien aux équipes ; pôle 'Synthèse & opérations' ; pôle 'Tester-Alerter-Protéger' ; pôle 'Anticipation & innovation' ;
- Task-force propre à l'organisation de la vaccination ;
- Centre interministériel de crise ;
- Directions d'administration centrale des ministères sociaux : direction générale de la santé, direction générale de la cohésion sociale, direction des affaires juridiques, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, direction générale du travail ;
- Préfecture de Seine Saint-Denis ;
- Direction par interim d'une DIRECCTE ;
- Agences régionales de santé et leurs délégations départementales (en régions Grand-Est, Ile de France, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes, Provence Alpes Côte-d'Azur, Pays de Loire, Normandie, Guyane, Martinique, et Mayotte en 2021).

L'IGAS a également accompagné la gestion de cette crise par l'analyse de retours d'expérience contribuant, lors de certaines étapes, à l'ajustement des organisations et des processus déployés, tant sur le pilotage opérationnel, le pilotage RH, la prise en compte des situations sur le terrain ou l'anticipation des enjeux de moyen terme. Elle a notamment participé à la mission du Professeur Pittet, chargé de l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 en France.